



**L'ARTA accompagne les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie.**

**Le service de Logement Accompagné favorise l'accès au logement individuel. Il propose des solutions pour le maintien de l'autonomie dans la vie courante et facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité**

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



L'équipe éducative du service de Logement Accompagné établit avec le bénéficiaire une relation de confiance et d'échange. Elle conseille et stimule dans la réalisation des projets de vie quotidienne.

### **Le service propose les prestations suivantes :**

- Accompagner l'accès à un logement individuel ou partagé adapté
- Aider à instaurer et maintenir de bonnes conditions de vie dans son lieu de résidence
- Informer et conseiller le bénéficiaire sur la sécurité
- Accompagner le bénéficiaire dans les diverses situations de sa vie quotidienne
- Assurer un conseil et un accompagnement à l'accès aux droits sociaux
- Proposer un soutien moral et psychologique
- Aider à organiser son temps libre
- Accompagner la sortie du service et la réorientation du bénéficiaire
- Accompagner à la parentalité



## MODALITÉS ET DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

- Le service accompagne les bénéficiaires dans la recherche d'un logement correspondant à leurs besoins.
- Aucune participation financière n'est demandée, sauf pour les activités de loisirs.
- Le service intervient toute l'année et une astreinte est joignable pour les situations d'urgence en dehors des heures d'ouverture du service.
- Des rendez vous à domicile ou en accompagnement extérieur sont proposés, en respectant le rythme de vie de chacun.
- L'accompagnement n'est pas limité dans le temps. En fonction des objectifs établis dans le projet personnalisé, le bénéficiaire peut être amené à quitter le service après avoir acquis une meilleure autonomie. Toutefois, l'arrêt prématuré de l'accompagnement peut intervenir à la demande du bénéficiaire ou à l'initiative du service.
- Le service de Logement Accompagné intervient sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique.

## POUR EN BÉNÉFICIER

Pour accéder au service de Logement Accompagné il faut :

- être âgé de plus de 20 ans
- être en situation de handicap
- être en situation de travail ou avoir postulé dans une structure de travail de l'ARTA ou dans une entreprise adaptée
- être en capacité de définir ses besoins en terme d'accompagnement dans sa vie sociale et personnelle.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

- Le bénéficiaire assume son loyer, ses charges locatives et directes (eau, chauffage, électricité...)

## L'ADMISSION AU SERVICE DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

- Toute admission requiert une demande volontaire du candidat.
- Après avoir fait acte de candidature, la personne est reçue en entretien d'admission afin de déterminer ses attentes et ses besoins.
- Une contrat de séjour est signé dans le mois suivant l'admission
- L'admission est soumise aux capacités d'accueil du service.

## CONTACT

Olivier LECLERC - chef de service  
olivier.leclerc@arta.asso.fr

20 avenue Jean Jaurès • BP 33317  
44 233 Saint-Sébastien-sur-Loire cedex

Tél. 02 51 79 09 09 - Fax. 02 51 79 09 00

